

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20190514-D2019-21-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2019  
Date de réception préfecture : 15/05/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2019-21 en date du 14/05/2019 concernant une demande de subvention au Syndicat Energie de la Haute-Vienne pour la création d'une aire de jeux au stade :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 Mai 2019, à 20H30, suivant convocation en date du 07 Mai 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, ALAMARGOT Sylvie, HARGE Andrée, LEBLOIS Jean-Claude, ARMAND Thierry, BABAUDOU Pascal, JACQUET Michel, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, LATOUR Christelle.

Représentés : M. BERGER Thierry procuration à FAUCHER Alain.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de création d'un plateau multi activités au stade Las Minaudas pourrait bénéficier d'une subvention du Syndicat Energie Haute-Vienne pour la partie éclairage des travaux.

En effet, le projet qui consiste à créer un plateau d'une surface de 900 m<sup>2</sup> en matériaux stabilisés sera pourvu d'un éclairage à leds afin de maîtriser la consommation d'énergie.

Il présente une estimation des travaux à réaliser qui s'élève à 8 910,00 € HT soit 10 692,00 € TTC. Il précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Syndicat Energie Haute Vienne.

Le Maire présente un projet de plan de financement des travaux :

DEPENSES	
Travaux HT	8 910,00
TVA 20%	1 782,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 692,00</b>

RECETTES	
Subventions	4 000,00
Fonds propres	6 692,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 692,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** le prix d'objectif du projet d'éclairage d'un plateau multi activités au stade Las Minaudas présenté par le Maire soit 10 692,00 euros TTC.

**APPROUVE** le plan de financement du projet.

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15-mai 2019.

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20190514-D2019-21-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2019  
Date de réception préfecture : 15/05/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

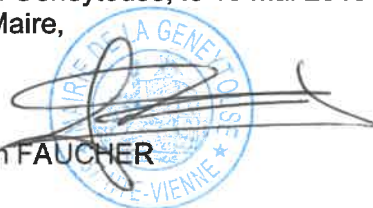
## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**MANDATE** le Maire pour demander l'attribution de subventions auprès du Syndicat Energie Haute Vienne.

**AUTORISE** le Maire à faire procéder à la réalisation des travaux et à signer tout document à intervenir pour la réalisation du projet.

A La Geneytouse, le 15 mai 2019  
Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15-mai 2019.